

Publications

des
départements et d'autres administrations
de la Confédération.

Recettes de l'administration des douanes dans les années 1894 et 1895.

Mois.	1894.	1895.	1895.	
			Augmentation.	Diminution.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier . .	2,537,980. 28	2,630,257. 56	92,277. 28	—
Février . .	2,964,480. 22	2,858,713. 88	—	105,666. 34
Mars . . .	3,594,474. 80	3,700,520. 39	105,945. 59	—
Avril . . .	3,462,302. 62	3,762,400. 43	300,097. 81	—
Mai	3,403,418. 31	3,860,385. 57	456,967. 26	—
Juin	3,367,873. 66	3,440,855. —	129,430. 49	—
Juillet . .	3,311,424. 51			
Août	3,344,455. 96			
Septembre .	3,448,679. 44			
Octobre . .	3,779,692. 56			
Novembre .	3,674,332. 82			
Décembre .	4,311,566. 29			
Total	41,200,681. 47	—	—	—
Total fin juillet	22,641,954. 40	23,862,746. 88	1,220,792. 48	—

Avis.

Contrôle des matières d'or et d'argent.

Ensuite des examens qui ont eu lieu à l'école polytechnique suisse, à Zurich, du 15 au 24 juillet dernier, le département sous-signé a délivré, en date de ce jour, le *diplôme fédéral d'essayeur-juré pour les matières d'or et d'argent* aux aspirants ci-après désignés :

1. M. *Détraz*, François, à Genève ;
2. » *Mathey*, Gustave, au Locle ;
3. » *Ottone*, Georges, à la Chaux-de-fonds ;
4. » *Vuilleumier*, Georges, à Tramelan ;
5. » *Bähni*, Fritz, à Bienne ;
6. » *Messerli*, Paul, à St-Imier.

Berne, le 1^{er} août 1895.

*Département fédéral des affaires étrangères,
division du contrôle des matières d'or et d'argent.*

AVIS.

Bibliothèque nationale suisse.

De toutes les contrées de la Suisse les dons affluent sans cesse à la bibliothèque nationale, de sorte que le nombre des ouvrages offerts par les particuliers dépasse déjà 3000. Les noms des donateurs seront publiés à la fin de l'année ; mentionnons en passant une très-précieuse collection d'ouvrages imprimés et de manuscrits provenant de la succession de feu M. le professeur Schläfli à Berne, et généreusement offerts à la bibliothèque par son héritière, M^{lle} Margaretha Spichtin. M. le D^r F. Staub, à Zurich, et M. le D^r Jos. Strickler ont fait aussi des envois importants, de même que la maison Schmid, Francke & C^{ie} à Berne, qui a donné gratis un exemplaire de tous les ouvrages édités par elle.

Il est fort heureux que l'on reçoive continuellement des imprimés qui ne sont pas destinés à la librairie, tels que rapports de sociétés et d'institutions, brochures politiques et autres, etc.

Plus les envois seront nombreux et rapides, plus aussi la bibliothèque nationale sera, à bref délai, en mesure de satisfaire aux exigences de ses lecteurs. Nous rappelons encore expressément à ce sujet que les paquets pesant jusqu'à 2 kg. et adressés: « à la bibliothèque nationale suisse, officiel », peuvent être remis gratis à la poste. Sur demande, l'on recevra aussi de fortes enveloppes avec adresse imprimée.

Ecole polytechnique suisse, à Zurich.

En application de l'article 8 du règlement pour les examens en obtention de diplômes, le public est informé que, sur la proposition des conférences de professeurs, le conseil d'école suisse a délivré des diplômes aux étudiants de l'école polytechnique dont les noms suivent par ordre alphabétique.

1. Diplôme d'ingénieur-mécanicien.

M. Hagi, Fritz, de Niederhünigen (Berne).

2. Diplôme de forestier.

MM. Custer, Alfred, de Rheineck (St-Gall).

Frankenhauser, Jean, de Zurich.

Golay, Henri, du Sentier (Vaud).

Lier, Emile, d'O.-Hausen °/A. (Zurich).

Pillichody, Albert, de Berne.

Stirnmann, Gottlieb, de Gränichen (Argovie).

3. Diplôme de professeur de sciences naturelles.

M. Frey, Oscar, de Gontenschweil (Argovie).

M^{lle} Knecht, Maja, de Southport (Angleterre).

Zurich, le 3 août 1895.

Le président du conseil d'école suisse :

H. Bleuler.

Ecole polytechnique suisse, à Zurich.

En application de l'article 39 du règlement de l'école polytechnique suisse, le public est informé que, sur la proposition mo-

tivée de la conférence chargée d'examiner les travaux de concours sur le sujet proposé par la section d'agriculture, savoir :

« le principe de la coopération dans son application à l'agriculture », le conseil d'école suisse a décerné à M. Joseph *Kæppeli*, de Rickenbach-Herrenschwand (Argovie), agriculteur diplômé,

le *premier prix*, consistant en une médaille d'argent et une somme de 300 francs,

et à M. Adam *David*, de Bâle, étudiant à l'école d'agriculture,

le *second prix*, consistant en une médaille d'argent et une somme de 150 francs.

Zurich, le 3 août 1895.

Le président du conseil d'école suisse :

H. Bleuler.

Hypothèque sur un chemin de fer.

L'administration des *chemins de fer rhétiens*, précédemment chemin de fer à voie étroite *Landquart-Davos*, sollicite, par requête du 18 mars 1895, l'autorisation d'hypothéquer, en premier rang, sa ligne en exploitataion Landquart-Davos (d'une longueur de 50.⁵⁴⁵ km.) et la continuation de Landquart à Thuisis par Coire actuellement en construction (d'une longueur approximative de 40.⁵⁰⁰ km.), avec le matériel d'exploitation et les accessoires. Cette hypothèque servira de garantie à un emprunt de 9,000,000 de francs destiné à rembourser l'emprunt 4 $\frac{1}{2}$ % I^{re}, II^{me} et III^{me} émission du chemin de fer Landquart-Davos, au montant total de 4,600,000 francs, et à faire face à une partie des frais d'établissement de la ligne en construction Landquart-Thuisis et à l'augmentation du matériel roulant résultant de cette extension.

Sont expressément exclus de cette hypothèque tous les immeubles, tels que l'hôtel Lanquart et la conduite d'eau Seewis-Landquart, qui sont bien en connexité avec le chemin de fer, mais qui n'en font pas partie.

L'hypothèque a lieu, conformément à l'article 7 de la loi, sous réserve des droits des obligataires actuels du chemin de fer à voie étroite Landquart-Davos, en tant qu'ils n'ont pas fait usage de la conversion qui leur est offerte de leurs titres en titres du nouvel emprunt et renoncé déjà, par là, aux droits qui leur sont réservés.

A teneur des prescriptions légales, la présente demande en constitution d'hypothèque est portée à la connaissance des intéressés, auxquels un *déla*i, expirant le 15 août 1895, est fixé pour faire éventuellement *opposition*, par écrit, entre les mains du conseil fédéral.

Berne, le 26 juillet 1895.

Au nom du conseil fédéral :
chancellerie fédérale.

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Mise au concours.

Les travaux de *ferblanterie*, de *couverture en ciment ligueux* et la *pose de paratonnerres* pour un nouveau bâtiment du contrôle des munitions à Thoune sont mis au concours.

Les plans, conditions et formulaires de soumission sont déposés au bureau fédéral de construction à Thoune, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées sous enveloppe fermée, affranchie et portant la suscription: Offre pour contrôle des munitions à Thoune, à la direction soussignée, d'ici au 9 août prochain inclusivement.

Berne, le 29 juillet 1895. [2.].

Direction
des travaux publics de la Confédération.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.08.1895
Date	
Data	
Seite	751-755
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 077

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.